



6, rue de la Mairie - 44560 CORSEPT
02.40.27.51.96
accueil@corsept.fr

**Procès-Verbal
du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 mars 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué le 12 mars 2024 par Hervé GENTES, Maire de Corsept, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil en Mairie, rue de la Mairie, sous la présidence d'Hervé GENTES, Maire de Corsept.

Présent(e)s : Clémence ALBERT, Thierry BOLTEAU, Armel CHEVALIER, Marie-Paule DOUAUD, Jean-Michel EMPROU, Monique ERZBERGER, Hervé GENTES, Alain GESLOT, Catherine GESLOT, Michel GOURHAND, Anne-Marie HERISSE, Sylvie LAJON, Josselin LE CADRE, Monique LOUE, Olivier MAES, Renée MATHIEU, Arnaud MORANTIN, Mathilde OLLIER, Yvan PEIGNET, Hubert PITARD.

Absent(e)s représenté(e)s :

Absent(e)s excusé(e)s :

Absent(e)s :

Léticia FAUST

Feriel BEN MEHAL

Virginie GUERIN

Secrétaire de séance : Oliver MAES

Conseiller(e)s en exercice : 23 Quorum : 12 Présent(e)s : 20 Pouvoirs : 0 Votant(e)s : 20

Quorum atteint

Début à 19h00

Fin à 20h54



Rappel de l'ordre du jour de la séance :

1. Institutions et Vie politique - Désignation d'un(e) Secrétaire de séance
2. Institutions et Vie politique - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 janvier 2024
3. Institutions et Vie politique - Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées
4. Finances - Approbation du Compte Financier Unique 2023 du budget principal
5. Finances - Affectation du résultat d'exploitation du budget principal au titre de l'exercice 2023 sur 2024
6. Finances - Détermination et vote des taux, fiscalité locale 2024
7. Finances - Vote du budget primitif 2024 du budget principal
8. Finances - Mise à jour de l'APCP (autorisation de programme-crédits paiement) 'réhabilitation du complexe J.Clavier'
9. Finances - Mise à jour de l'APCP (autorisation de programme-crédits paiement) 'extension de la Mairie'
10. Finances - Attribution d'une subvention exceptionnelle à A.Roger pour son projet de sport
11. Finances - Convention de mutualisation des systèmes d'information avec la CCSE
12. Finances - Convention de mutualisation des systèmes d'information pour le service scolaire avec la CCSE
13. Informations diverses
14. Questions orales et questions écrites

M. le Maire en introduction de séance interroge les conseillers pour identifier les éventuelles questions d'intérêt général qui seraient à traiter à la fin de la séance par lui-même ou un adjoint.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

N°016-2024

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner, en son sein et au début de chaque séance, son ou sa secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de :

- **NOMMER** Olivier MAES comme secrétaire de séance.

Et procède au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – APPROBATION DU PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2024

N°017-2024

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'arrêter le procès-verbal de la dernière séance.

M. le Maire rappelle que seules les personnes ayant assisté ou ayant été représentées lors de la séance du Conseil Municipal peuvent délibérer sur le procès-verbal de ladite séance.

En l'espèce lors de la séance du 29 janvier 2024, Ferial BEN MEHAL, Monique ERZBERGER, Josselin LE CADRE, Oliver MAES, Mathilde OLLIER, Clémence ALBERT étaient excusés et représentés.

Armel CHEVALIER était excusé et non représenté. Et Léticia FAUST, Virginie GUERIN étaient absentes.

Les membres du Conseil municipal sont invités à apporter des observations et/ou des précisions sur le procès-verbal précité. Une précision a été portée sur le fait que dans la délibération n°005-2024 il s'agit non pas de la CCSE mais de la commune de St Brévin qui s'est engagée dans une négociation avec le CISN pour réserver 20% des logements en contrepartie de la garantie d'emprunt.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de :

- ARRETER le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024.

Et procède au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES

N°018-2024

PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que M. le Maire doit rendre compte des décisions prises au cours du dernier trimestre, en application des délégations qui lui ont été accordées par la délibération du Conseil Municipal le 08 juin 2020.

Marchés publics, accords-cadres et leurs avenants, conventions

Nom attributaire	Libellé	Date	Montant € HT	Montant € TTC
TRAVAUX				
BOTON GOUY	Désamiantage travaux extension mairie	04.02.2024	3485.00	4182.00
	Démolition travaux extension mairie	06.03.2024	23 151 40	27 781.68
SCS 44	Lot 11 électricité extension mairie	28.02.2024	718.50	819.09
AMBIANCE COULEURS	Remise en peinture du Pasquiaud	31.01.2024	5625.28	6750.34
BOLLORE Energy	Fioul pour école	06.02.2024	2447.50	2937.00
	Fioul pour école	01.03.2024	3135.00	3762.00
DAVID TONY	Remplacement ballon d'eau chaude au FOOT	26.02.2024	1238.00	1485.60
PATRICK GAUTIER	Remplacement thermostat Manoir Pasquiaud	10.03.2024	314.55	377.46
TE 44	Changement collerette rue St Michel	06.03.2024	-	828.36
MABILEAU TP	Aménagement du port de la Maison Verte	29.01.2024	1020.00	1224.00
CHERAUD PAYSAGES	Aménagement rue St Michel et des Prés	29.01.2024	2473.20	2967.84
RONDINEAU TP	Installation de jeux	29.01.2024	1031.52	1237.82
	Busage rue de la Maison Verte	29.01.2024	11936.50	14323.80
SERVICES				
PAUL GRANDJOUAN	Balayage des rues	31.01.2024	461.84	508.02
SMACL	Domage aux biens	12.02.2024	-	6037.18
GROUPAMA	Bris de machines	12.02.2024	-	258.00
GROUPAMA	Flotte automobile	12.02.2024	-	2222.73
GROUPAMA	Mission collaborateur	12.02.2024	-	303.00
OUTILLAGE PAIMBLOTIN	Vêtement service technique	04.03.2024	1406.90	1688.28
C.C.S.E	Refacturation des fluides 2 ^e semestre 2023	06.02.2024	-	13263.12
VIVINTER	Assurance du personnel	07.02.2024	-	19396.73

EXODIAGS	Diagnostics pour l'atelier du Greix	13.02.2024	166.67	200.00
AGENCE DRA	Ingénierie projet extension mairie	28.02.2024	3821.06	4585.27
THIBAUD SARL	Fournitures pour la chaudière de l'école	06.03.2024	1678.99	2014.79

Délivrer et reprendre des concessions dans le cimetière

Date	Libellé	Montant €
06/02/2024	Achat colombarium Maryvonne BACONNAIS épouse AVRIL pour 30 ans	875.00
	TOTAL GENERAL	875.00

FINANCES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

N°019-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3.

Vu la délibération n°031-2022 du Conseil Municipal du 30 mai 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).

Vu les commissions Finances-RH du 13 février 2024 et 11 mars 2024.

Considérant que Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Considérant que le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion. Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales. La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique de la commune pour l'exercice 2023 concernant le budget principal.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur à savoir M. le Maire celui-ci se retire.

M. Jean-Michel EMPROU, doyen, prend alors la présidence de l'Assemblée et donne acte de la présentation du CFU 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Section	Sens	Chapitre	Budget Primitif 2023	Compte Administratif 2023
FONCTIONNEMENT				
	Dépenses			
	011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	482 018,00	382 920,90
	012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	704 900,00	690 091,83
	014	- ATTENUATIONS DE PRODUITS	147 797,00	147 795,72
	023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	574 940,00	0,00
	042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	31 000,00	18 434,13
	65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	173 795,00	171 456,34
	66	- CHARGES FINANCIERES	40 000,00	36 392,36
	67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 500,00	1 528,38
	Total : Dépenses		2 157 950,00	1 448 619,66
	Recettes			
	002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	70 000,00	70 000,00
	013	- ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000,00	6 193,10
	042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	21 000,00	241,15
	70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	110 350,00	117 598,45
	73	- IMPOTS ET TAXES	36 764,00	162 653,00
	731	- IMPOSITION DIRECTE	1 161 736,00	1 078 735,00
	74	- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	697 400,00	695 837,30
	75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50 700,00	98 487,19
	76	- PRODUITS FINANCIERS	0,00	2,96
	77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000,00	724,46
	Total : Recettes		2 157 950,00	2 230 472,61
Solde Fonctionnement			0,00	781 852,95

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Section	Sens	Chapitre	Budget Primitif 2023	Compte Administratif 2023
INVESTISSEMENT				
Dépenses				
		040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	21 000,00	241,15
		041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00	0,00
		16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	368 002,47	363 289,89
		20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	580 860,00	50 834,07
		204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	106 289,09	60 633,51
		21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	328 058,87	210 419,79
		23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	3 166 150,00	237 130,38
		27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	104 118,37	84 772,83
		Total : Dépenses	4 724 478,80	1 007 321,62
Recettes				
		001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	776 937,08	776 937,08
		021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	574 940,00	0,00
		040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	31 000,00	18 434,13
		041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00	0,00
		10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	666 186,24	657 096,92
		10 - Affectation du résultat de fonctionnement 2023		
		13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	124 615,48	161 202,27
		16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 500 800,00	2 500 350,00
		Total : Recettes	4 724 478,80	4 114 020,40
Solde section d'investissement			0,00	3 106 698,78

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de :

- **ADOPTER** le compte financier unique pour l'exercice 2023.
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **AUTORISER** M. le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Et procède au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

Votants : sans le Maire 19	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 2
-------------------------------	-----------	------------	----------------

FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET PRINCIPAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 SUR 2024

N°020-2024

L'exécution du budget 2023, après adoption du Compte Financier Unique 2023, laisse apparaître les résultats suivants :

commune de CORSEPT

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats 2022 reportés		70 000,00 €		776 937,08 €
Opérations exercice	1 448 619,66 €	2 160 472,61 €	1 007 321,62 €	3 337 083,32 €
TOTAUX	1 448 619,66 €	2 230 472,61 €	1 007 321,62 €	4 114 020,40 €
RESULTAT DE CLOTURE	781 852,95 €			3 106 698,78 €
Restes à réaliser (RAR)			81 909,19 €	533 072,21 €
Solde d'exécution des RAR				451 163,02 €
RESULTATS CUMULES	781 852,95 €			3 557 861,80 €

Il vous est proposé d'affecter les résultats sur l'exercice 2024 comme suit :

REPRISE DES RESULTAT 2023 sur 2024	SECTION	
	Fonctionnement	Investissement
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2023 AFFECTE EN INVESTISSEMENT		701 852,95 €
Report en fcnctionnement RF c/002	80 000,00 €	
Report résultat d'investissement		3 106 698,78 €

Entendu cet exposé, un échange s'est engagé sur le montage financier qui interroge sur la logique de report entre les dépenses de fonctionnement vers l'investissement.

Par ailleurs la stratégie R.H a été interrogée avec des manques identifiés à la bibliothèque ou encore au service espaces verts. M le Maire a rappelé que des choix sont à faire collectivement et qu'à l'occasion de la commission finances il a été proposé d'intégrer un complément sur le 012 pour absorber les réalités actuelles.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de,

- **APPROUVER** l'affectation du résultat d'exploitation 2023 ci-dessus présentée.

Et procède au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

Votants : 20	Pour : 16	Contre : 1	Abstention : 3
--------------	-----------	------------	----------------

FINANCES - DETERMINATION ET VOTE DES TAUX, FISCALITE LOCALE 2024

N°021-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3.

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1379, 1407 et suivants, 1639A, 1636 B sexies et suivants.

Vu l'avis favorable des commissions Finances-RH du 13 février 2024 et 11 mars 2024.

Considérant la situation budgétaire de la commune.

Considérant que la loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Considérant que cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation a été compensée pour les communes par le transfert du montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par le Département sur le territoire de la commune depuis 2021.

Considérant que le panier de ressources attribué à chaque commune en compensation de la perte de taxe d'habitation est composé des éléments suivants :

- Le montant de TFPB perçue par le Département sur le territoire de la commune ;
- Le montant des compensations d'exonération de TFPB issues du territoire de la commune, perçues par le Département.
- Le montant annuel moyen des rôles supplémentaires de TFPB, émis au profit du Département sur le territoire de la commune en 2018, 2019 et 2020.

Considérant qu'à compter de 2023, après le gel du taux de la taxe d'habitation (TH) en 2021 et 2022 en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 et de l'article 1636 B du 20 novembre 2022, les conseils municipaux retrouvent leur capacité de moduler le taux de TH tout en respectant les règles de lien.

Considérant que la base d'imposition de la taxe est toutefois réduite aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Entendu cet exposé, M. le Maire propose de **RECONDUIRE** les taux des taxes locales comme suit :

Libellé	2023	2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	24.60 %	24.60 %
Taxe foncière (bâti)	40.20%	40.20%
Taxe foncière (non bâti)	56.15%	56.15%

Le produit fiscal sera ajusté lorsque les services fiscaux notifieront le montant définitif des bases fiscales pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de,

- **MAINTENIR** les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023, tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

Et procède au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

N°022-2024

M. le Maire présente le budget primitif 2024 qui s'établit comme suit, qui a été présenté aux commissions Finances-Ressources Humaines des 13 février et 11 mars 2024.

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGT, le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son représentant à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

Section de Fonctionnement

Section	Sens	Chapitre	Budget Primitif 2023	Compte Administratif 2023	Projet de Budget Primitif 2024
FONCTIONNEMENT					
Dépenses					
	011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	482 018,00	382 920,90	488 967,00
	012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	704 900,00	690 091,83	755 712,00
	014	- ATTENUATIONS DE PRODUITS	147 797,00	147 795,72	178 000,00
	023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	574 940,00	0,00	572 085,00
	042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	31 000,00	18 434,13	22 000,00
	65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	173 795,00	171 456,34	162 500,00
	66	- CHARGES FINANCIERES	40 000,00	36 392,36	38 000,00
	67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 500,00	1 528,38	3 000,00
	Total : Dépenses		2 167 950,00	1 448 619,66	2 220 264,00
Recettes					
	002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	70 000,00	70 000,00	80 000,00
	013	- ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000,00	6 193,10	5 000,00
	042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	21 000,00	241,15	2 000,00
	70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	110 350,00	117 598,45	110 900,00
	73	- IMPOTS ET TAXES	36 764,00	162 653,00	36 764,00
	731	- IMPOSITION DIRECTE	1 161 736,00	1 078 735,00	1 241 250,00
	74	- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	697 400,00	695 837,30	671 500,00
	75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50 700,00	98 487,19	64 800,00
	76	- PRODUITS FINANCIERS	0,00	2,96	50,00
	77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000,00	724,46	8 000,00
	Total : Recettes		2 167 950,00	2 230 472,61	2 220 264,00
Solde Fonctionnement			0,00	781 852,95	0,00

Section d'Investissement

Section	Sens	Chapitre	Budget Primitif 2023	Compte Administratif 2023	Montant des Reports de crédits	Neuvelles inscriptions 2024	Budget Primitif 2024
INVESTISSEMENT							
Dépenses							
	040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	21 000,00	241,15	0,00	2 000,00	2 000,00
	041	- OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00	0,00	0,00	460 000,00	460 000,00
	16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	368 002,47	363 289,89	1 852,47	370 000,00	371 852,47
	20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	580 860,00	50 834,07	10 860,00	30 000,00	40 860,00
	204	- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	106 289,09	60 633,51	17 501,49	29 319,70	46 821,19
	21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	328 058,87	210 419,79	39 424,32	278 669,45	319 093,77
	23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	3 166 150,00	237 130,38	12 270,81	4 217 680,30	4 229 951,21
	27	- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	104 118,37	84 772,83	0,00	0,00	0,00
	Total : Dépenses		4 724 478,80	1 007 321,82	81 909,19	5 388 669,45	5 470 678,64
Recettes							
	001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	776 937,08	776 937,08	0,00	3 106 698,78	3 106 698,78
	021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	574 940,00	0,00	0,00	572 085,00	572 085,00
	040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	31 000,00	18 434,13	0,00	22 000,00	22 000,00
	041	- OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00	0,00	0,00	460 000,00	460 000,00
	10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	666 186,24	657 096,92	0,00	75 000,00	75 000,00
	10	- Affectation du résultat de fonctionnement 2023			0,00	701 722,65	701 722,65
	13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	124 615,48	161 202,27	533 072,21	0,00	533 072,21
	16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 500 800,00	2 500 350,00	0,00	0,00	0,00
	Total : Recettes		4 724 478,80	4 114 020,40	533 072,21	4 937 606,43	5 470 678,64
Solde section d'investissement			0,00	3 106 698,78	461 163,02	-461 163,02	0,00

Annexe :
Section de Fonctionnement

Section	Sens	Chapitre	Nature	Budget Primitif 2023	Compte Administratif 2023	Nouvelles inscriptions 2024	Montant des reports de crédit	Budget Primitif 2024
 FONCTIONNEMENT								
	Dépenses							
	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL							
		6042	ACHATS DE PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. A AME	68 000,00	64 991,63	71 000,00	0,00	71 000,00
		60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	6 825,00	8 927,78	9 500,00	0,00	9 500,00
		606121	ELECTRICITE	58 000,00	55 510,05	63 000,00	0,00	63 000,00
		606122	GAZ	15 000,00	8 645,41	5 000,00	0,00	5 000,00
		60621	COMBUSTIBLES	17 000,00	11 052,60	18 500,00	0,00	18 500,00
		60622	CARBURANTS	7 000,00	4 675,86	5 500,00	0,00	5 500,00
		60623	ALIMENTATION	1 300,00	1 313,51	1 500,00	0,00	1 500,00
		60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 000,00	721,00	1 500,00	0,00	1 500,00
		60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	6 000,00	3 477,33	5 000,00	0,00	5 000,00
		60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	23 400,00	22 461,64	21 600,00	0,00	21 600,00
		60633	FOURNITURES DE VOIRIE	10 000,00	3 603,56	10 400,00	0,00	10 400,00
		60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	3 000,00	2 643,24	3 000,00	0,00	3 000,00
		6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 000,00	2 179,86	2 500,00	0,00	2 500,00
		6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	3 000,00	2 740,31	3 500,00	0,00	3 500,00
		6067	FOURNITURES SCOLAIRES	6 649,29	6 738,78	6 210,00	0,00	6 210,00
		60681	FOURNITURES PEDAGOGIQUES	3 443,37	3 255,19	2 898,00	0,00	2 898,00
		60683	AUTRES FOURNITURES JETABLES	2 100,00	2 861,91	2 500,00	0,00	2 500,00
		611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 500,00	2 028,68	2 300,00	0,00	2 300,00
		61351	MATERIEL ROULANT	3 900,00	2 052,26	6 000,00	0,00	6 000,00
		61358	AUTRES	7 500,00	7 905,73	7 600,00	0,00	7 600,00
		61521	TERRAINS	6 000,00	2 783,84	6 100,00	0,00	6 100,00
		615221	BÂTIMENTS PUBLICS	19 400,00	8 338,04	10 700,00	0,00	10 700,00
		615231	VOIRIES	38 500,00	12 858,92	41 600,00	0,00	41 600,00
		615232	RESEAUX	10 000,00	6 287,29	9 500,00	0,00	9 500,00
		61551	MATERIEL ROULANT	6 000,00	7 803,44	8 000,00	0,00	8 000,00
		61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	3 000,00	2 224,69	2 500,00	0,00	2 500,00
		61561	CONTRATS HEBERGEMENT	1 250,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00
		61562	CONTRATS DE MAINTENANCE	14 232,00	13 437,38	19 000,00	0,00	19 000,00
		61611	ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		61681	ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS	0,00	6 804,49	6 050,00	0,00	6 050,00
		61682	ASSURANCES VEHICULES	2 603,00	2 602,81	5 800,00	0,00	5 800,00
		61683	ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE	1 183,00	1 182,63	2 100,00	0,00	2 100,00
		61684	ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE	1 990,00	1 983,76	795,00	0,00	795,00
		617	ETUDES ET RECHERCHES	200,00	0,00	200,00	0,00	200,00
		6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	2 000,00	1 776,19	2 000,00	0,00	2 000,00
		61841	VERSEMENT A DES ORGANISMES DE FORMATION	1 500,00	936,00	1 000,00	0,00	1 000,00
		6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
		6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	220,00	0,00	250,00	0,00	250,00
		62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	1 500,00	2 327,84	2 500,00	0,00	2 500,00
		6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		62283	SORTIES SCOLAIRES OU EXTRA ET CREDITS PEDAGOGIQUES	1 650,00	1 616,28	1 656,00	0,00	1 656,00
		62285	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	9 300,00	6 617,00	9 200,00	0,00	9 200,00
		6231	ANNONCES ET INSERTIONS	500,00	144,00	500,00	0,00	500,00
		6232	FETES ET CEREMONIES	25 500,00	13 394,12	30 000,00	0,00	30 000,00
		6234	RECEPTIONS	1 000,00	516,83	1 000,00	0,00	1 000,00
		6238	DIVERS	6 600,00	4 887,57	7 100,00	0,00	7 100,00
		6248	DIVERS	2 557,34	2 175,11	2 208,00	0,00	2 208,00
		6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	1 500,00	838,81	1 000,00	0,00	1 000,00
		6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	3 000,00	1 362,38	3 000,00	0,00	3 000,00
		62621	FRAIS INTERNET	2 100,00	758,00	0,00	0,00	0,00
		62623	TELEPHONES FIXES	0,00	136,48	0,00	0,00	0,00
		62624	VIDEO SURVEILLANCE	700,00	451,13	0,00	0,00	0,00
		627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	2 500,00	2 515,81	500,00	0,00	500,00
		6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	2 100,00	1 938,55	2 100,00	0,00	2 100,00
		6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
		6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	6 100,00	8 660,00	9 000,00	0,00	9 000,00
		628752	AUX COMMUNES MEMBRES DU GCP - AUTRES	800,00	0,00	700,00	0,00	700,00
		62876	AU GFP DE RATTACHEMENT	30 000,00	31 393,75	32 000,00	0,00	32 000,00
		6288	AUTRES	8 615,00	8 379,80	10 600,00	0,00	10 600,00
		63512	TAXES FONCIERES	6 500,00	6 511,00	6 500,00	0,00	6 500,00
		637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES OR	1 800,00	1 490,65	1 600,00	0,00	1 600,00
		Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		482 018,00	382 920,90	488 967,00	0,00	488 967,00

Section	Sens	Chapitre	Nature	Budget Primitif 2023	Compte Administratif 2023	Nouvelles inscriptions 2024	Montant des reports de crédit	Budget Primitif 2024
			012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
		6216	PERSONNEL AFFECTE PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	27 184,00	26 923,91	27 770,00	0,00	27 770,00
		6217	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP	0,00	0,00			
		6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	7 000,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
		6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	399,00	391,00	420,00	0,00	420,00
		6333	PART. EMPLOYEURS A LA FORMATION PROFESS. CONTINUE	0,00	25,50	50,00	0,00	50,00
		6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA	8 114,00	8 233,91	8 525,00	0,00	8 525,00
		6338	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS.ASSIMILES SUR REMUNER	1 185,00	1 176,88	1 250,00	0,00	1 250,00
		64111	REMUNERATION PRINCIPALE	310 466,00	307 305,25	263 470,00	0,00	263 470,00
		64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	7 412,00	4 050,35	5 480,00	0,00	5 480,00
		64113	NBI	0,00	2 738,47	2 650,00	0,00	2 650,00
		64114	personnel titulaire – Indemnité inflation	0,00	0,00	2 200,00	0,00	2 200,00
		64118	AUTRES INDEMNITES	55 140,00	54 111,54	63 770,00	0,00	63 770,00
		64131	REMUNERATIONS	78 649,00	73 783,08	102 275,00	0,00	102 275,00
		64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	0,00	2 637,21	0,00	0,00	0,00
		64138	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES	7 000,00	7 925,86	44 745,00	0,00	44 745,00
		6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	84 853,00	83 935,83	95 107,00	0,00	95 107,00
		6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	85 496,00	85 051,22	97 030,00	0,00	97 030,00
		6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	3 414,00	3 433,27	4 100,00	0,00	4 100,00
		6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	19 996,00	19 595,17	20 000,00	0,00	20 000,00
		6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	0,00	182,52	0,00	0,00	0,00
		6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	4 924,00	4 862,60	5 830,00	0,00	5 830,00
		6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 148,00	2 028,26	2 540,00	0,00	2 540,00
		6488	Autres charges	1 520,00	1 700,00	1 500,00	0,00	1 500,00
			Total : 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	704 900,00	690 091,83	755 712,00	0,00	755 712,00
			014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS					
		7391111	Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés no	0,00	0,00			
		739211	Attribution de compensation	136 912,00	136 910,72	168 000,00	0,00	168 000,00
		7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et	10 885,00	10 885,00	10 000,00	0,00	10 000,00
			Total : 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	147 797,00	147 795,72	178 000,00	0,00	178 000,00
			023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	574 940,00	0,00	572 085,00	0,00	572 085,00
			Total : 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	574 940,00	0,00	572 085,00	0,00	572 085,00
			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION					
		6811	DOT.AUX AMTS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	29 200,00	16 674,38	20 000,00	0,00	20 000,00
		6817	DOT. AUX DEPRECIAT. DES ACTIFS CIRCULANTS	1 800,00	1 759,75	2 000,00	0,00	2 000,00
			Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	31 000,00	18 434,13	22 000,00	0,00	22 000,00
			65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
		65311	IMDEMNITES DE FONCTION	73 320,00	73 321,98	75 000,00	0,00	75 000,00
		65312	FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT	550,00	0,00	500,00	0,00	500,00
		65313	COTISATIONS DE RETRAITE	3 100,00	3 077,22	3 150,00	0,00	3 150,00
		65314	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE-PART PATRONALE	7 203,00	7 222,08	7 300,00	0,00	7 300,00
		65315	FORMATION	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
		653172	COTISATIONS AU FONDS DE FINANCEMENT DE L'ALLOCATIO	50,00	50,23	50,00	0,00	50,00
		6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	150,00	99,75	200,00	0,00	200,00
		657341	COMMUNES MEMBRES DU GFP	2 331,00	1 732,00	2 500,00	0,00	2 500,00
		657362	Budgets annexes et régies	8 500,00	8 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00
		65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	73 091,00	71 966,87	61 000,00	0,00	61 000,00
		65818	Autres			1 000,00	0,00	1 000,00
		65888	AUTRES	4 500,00	5 486,21	300,00	0,00	300,00
			Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	173 795,00	171 456,34	162 500,00	0,00	162 500,00
			66 - CHARGES FINANCIERES					
		66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	40 000,00	36 392,36	38 000,00	0,00	38 000,00
		66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	0,00	0,00			
			Total : 66 - CHARGES FINANCIERES	40 000,00	36 392,36	38 000,00	0,00	38 000,00
			67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES					
		673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	3 500,00	1 528,38	3 000,00	0,00	3 000,00
			Total : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 500,00	1 528,38	3 000,00	0,00	3 000,00
			Total : Dépenses	2 157 950,00	1 448 619,66	2 220 264,00	0,00	2 220 264,00

Section	Sens	Chapitre	Nature	Budget Primitif 2023	Compte Administratif 2023	Nouvelles inscriptions 2024	Montant des reports de crédit	Budget Primitif 2024
Recettes								
		002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT					
		002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	70 000,00	70 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
			Total : 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	70 000,00	70 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
		013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
		6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	3 000,00	3 489,10	3 000,00	0,00	3 000,00
		6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	2 000,00	2 704,00	2 000,00	0,00	2 000,00
			Total : 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000,00	6 193,10	5 000,00	0,00	5 000,00
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION					
		722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		7817	REP. SUR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	1 000,00	241,15	2 000,00	0,00	2 000,00
			Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	21 000,00	241,15	2 000,00	0,00	2 000,00
		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES					
		70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	1 000,00	3 831,57	1 000,00	0,00	1 000,00
		70323	REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	2 500,00	2 742,94	2 750,00	0,00	2 750,00
		70631	A CARACTERE SPORTIF	0,00	0,00			
		7067	REDEVAN. ET DROITS DES SCES PERISCOLAIRES ET D'ENS	75 000,00	78 867,88	75 000,00	0,00	75 000,00
		70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	0,00	0,00			
		706888	Autres	100,00	146,00	100,00	0,00	100,00
		70841	à la collectivité de rattachement	5 100,00	4 382,61	4 100,00	0,00	4 100,00
		70846	AU GFP DE RATTACHEMENT	9 000,00	9 338,64	9 300,00	0,00	9 300,00
		70848	AUX AUTRES ORGANISMES	4 500,00	4 608,81	4 500,00	0,00	4 500,00
		70873	PAR LE CCAS/CIAS	150,00	0,00	150,00	0,00	150,00
		70878	PAR DES TIERS	13 000,00	13 680,00	14 000,00	0,00	14 000,00
			Total : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	110 350,00	117 598,45	110 900,00	0,00	110 900,00
		73	IMPOTS ET TAXES					
		73221	FNGIR	36 764,00	36 764,00	36 764,00	0,00	36 764,00
		73223	Fonds départemental des DMTG pour les communes de	0,00	125 889,00	0,00	0,00	0,00
			Total : 73 - IMPOTS ET TAXES	36 764,00	162 653,00	36 764,00	0,00	36 764,00
		731	IMPOSITION DIRECTE					
		731111	CONTRIBUTIONS DIRECTES : TH	13 500,00	13 856,00	14 000,00	0,00	14 000,00
		731112	CONTRIBUTIONS DIRECTES : TF	966 486,00	996 881,00	1 037 000,00	0,00	1 037 000,00
		731113	CONTRIBUTIONS DIRECTES : TFNB	61 500,00	67 569,00	70 000,00	0,00	70 000,00
		73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutatio	120 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
		73154	Droits de place	250,00	429,00	250,00	0,00	250,00
			Total : 731 - IMPOSITION DIRECTE	1 161 736,00	1 078 735,00	1 241 250,00	0,00	1 241 250,00
		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
		74111	Dotation forfaitaire des communes	400 000,00	396 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00
		741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	165 000,00	166 499,00	170 000,00	0,00	170 000,00
		741127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP) DES COMMUN	75 000,00	72 057,00	70 000,00	0,00	70 000,00
		742	DOTATIONS AUX ELUS LOCAUX	0,00	333,00	0,00	0,00	0,00
		744	FCTVA	7 972,00	9 920,57	3 500,00	0,00	3 500,00
		74718	AUTRES	0,00	2 034,28	500,00	0,00	500,00
		748312	D.C.R.T.P	17 628,00	17 628,00	18 000,00	0,00	18 000,00
		74833	ETAT - COMPENS.AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXES	9 800,00	9 686,00	9 500,00	0,00	9 500,00
		74836	Attribution du fonds départemental de péréquation	22 000,00	21 679,45	0,00	0,00	0,00
			Total : 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	697 400,00	695 837,30	671 500,00	0,00	671 500,00
		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
		752	REVENUS DES IMMEUBLES	50 000,00	85 356,77	55 000,00	0,00	55 000,00
		75813	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONN	700,00	679,70	700,00	0,00	700,00
		75888	AUTRES	0,00	12 450,72	9 100,00	0,00	9 100,00
			Total : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50 700,00	98 487,19	64 800,00	0,00	64 800,00
		76	PRODUITS FINANCIERS					
		761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	0,00	2,96	50,00	0,00	50,00
			Total : 76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00	2,96	50,00	0,00	50,00
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
		773	MANDATS ANNULES(SUR EXERCICES ANTERIEURS)OU ATTEIN	5 000,00	724,46	0,00	0,00	0,00
		775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
			Total : 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000,00	724,46	8 000,00	0,00	8 000,00
			Total : Recettes	2 157 950,00	2 230 472,61	2 220 264,00	0,00	2 220 264,00

Solde Fonctionnement			0,00	781 852,95	0,00	0,00	0,00
-----------------------------	--	--	------	------------	------	------	------

Section d'Investissement

Section	Sens	Chapitre	Nature	Budget Primitif 2023	Compte Administratif 2023	Nouvelles inscriptions 2024	Montant des reports de crédit	Budget Primitif 2024
INVESTISSEMENT								
	Dépenses							
	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION							
		15112	PROVISIONS POUR LITIGES ET CONTENTIEUX (BUDGETAIRE	0,00	0,00			
		21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		4912	DEPRECIAT. DES CPTEs DE REDEVABLES (BUDGETAIRES)	1 000,00	241,15	2 000,00	0,00	2 000,00
	Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			21 000,00	241,15	2 000,00	0,00	2 000,00
	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES							
		13258	AUTRES REGROUPEMENTS	0,00	0,00			
		204181	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	0,00	0,00			
		2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	0,00	0,00			
		21312	BATIMENTS SCOLAIRES	0,00	0,00			
		21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	0,00	0,00			
		21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0,00	0,00			
		2151	RESEAUX DE VOIRIE	0,00	0,00			
		21538	AUTRES RESEAUX	0,00	0,00			
		2313	CONSTRUCTIONS	50 000,00	0,00	460 000,00	0,00	460 000,00
	Total : 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES			50 000,00	0,00	460 000,00	0,00	460 000,00
	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES							
		1641	EMPRUNTS EN EUROS	365 000,00	362 939,89	370 000,00	0,00	370 000,00
		165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	3 002,47	350,00	0,00	1 852,47	1 852,47
	Total : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			368 002,47	363 289,89	370 000,00	1 852,47	371 852,47
	20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
		2031	FRAIS D'ETUDES	580 860,00	50 834,07	30 000,00	10 860,00	40 860,00
		2032	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	0,00	0,00			
		2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00	0,00			
	Total : 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			580 860,00	50 834,07	30 000,00	10 860,00	40 860,00
	204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES							
		2041411	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	0,00	0,00			
		2041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00	0,00			
		2041511	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	4 819,87	2 319,87	2 500,00	2 490,66	4 990,66
		2041512	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00	0,00			
		204181	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	101 469,22	58 313,64	26 819,70	15 010,83	41 830,53
		204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00	0,00			
	Total : 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			106 289,09	60 633,51	29 319,70	17 501,49	46 821,19
	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
		2111	TERRAINS NUS	0,00	0,00			
		2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	2 500,00	1 749,00	2 000,00	0,00	2 000,00
		2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	59 421,63	4 523,92	20 000,00	6 608,66	26 608,66
		21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	0,00	478,06	0,00	78,79	78,79
		21312	BATIMENTS SCOLAIRES	0,00	956,15	0,00	157,60	157,60
		21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	50 755,86	41 750,25	8 500,00	0,00	8 500,00
		21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	15 797,82	19 837,36	73 669,45	14 285,76	87 955,21
		2151	RESEAUX DE VOIRIE	97 427,42	96 118,10	79 000,00	14 903,33	93 903,33
		21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	0,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00
		21538	AUTRES RESEAUX	17 965,16	3 965,16	5 500,00	3 006,18	8 506,18
		21578	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	4 000,00	3 213,60	5 000,00	0,00	5 000,00
		2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	3 700,64	11 764,40	3 000,00	0,00	3 000,00
		21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE			10 000,00	0,00	10 000,00
		21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	0,00	1 217,90	17 500,00	0,00	17 500,00
		2188	AUTRES	76 490,34	24 845,89	50 000,00	384,00	50 384,00
	Total : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			328 058,87	210 419,79	279 669,45	39 424,32	319 093,77
	23 - IMMOBILISATIONS EN COURS							
		2313	CONSTRUCTIONS	3 092 280,01	51 906,41	4 091 880,30	12 270,91	4 104 151,21
		238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES DIMMO. CORP.	73 869,99	185 223,97	125 800,00	0,00	125 800,00
	Total : 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			3 166 150,00	237 130,38	4 217 680,30	12 270,91	4 229 951,21
	27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
		27638	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	104 118,37	84 772,83	0,00	0,00	0,00
	Total : 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			104 118,37	84 772,83	0,00	0,00	0,00
	Total : Dépenses			4 724 478,80	1 007 321,62	5 388 669,45	81 909,19	5 470 578,64

Section	Sens	Chapitre	Nature	Budget Primitif 2023	Compte Administratif 2023	Nouvelles inscriptions 2024	Montant des reports de crédit	Budget Primitif 2024
Recettes								
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT								
		001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	776 937,08	776 937,08	3 106 698,78	0,00	3 106 698,78
Total : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT				776 937,08	776 937,08	3 106 698,78	0,00	3 106 698,78
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT								
		021	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	574 940,00	0,00	572 085,00	0,00	572 085,00
Total : 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				574 940,00	0,00	572 085,00	0,00	572 085,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION								
		15112	PROVISIONS POUR LITIGES ET CONTENTIEUX (BUDGETAIRE	0,00	0,00			
		28041411	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	0,00	478,00	0,00	0,00	0,00
		28041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00	512,00	500,00	0,00	500,00
		28041511	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	0,00	2 305,38	0,00	0,00	0,00
		28041512	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00	0,00			
		28041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	29 200,00	332,00	0,00	0,00	0,00
		2804181	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	0,00	13 047,00	19 500,00	0,00	19 500,00
		4912	DEPRECIAT. DES CPTES DE REDEVABLES (BUDGETAIRES)	1 800,00	1 759,75	2 000,00	0,00	2 000,00
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION				31 000,00	18 434,13	22 000,00	0,00	22 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES								
		2031	FRAIS D'ETUDES	50 000,00	0,00	460 000,00	0,00	460 000,00
		2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	0,00	0,00			
		21538	AUTRES RESEAUX	0,00	0,00			
		2313	CONSTRUCTIONS	0,00	0,00			
		238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES DIMMO. CORP.	0,00	0,00			
Total : 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES				50 000,00	0,00	460 000,00	0,00	460 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
		10222	F.C.T.V.A.	45 000,00	47 309,76	70 000,00	0,00	70 000,00
		10226	TAXE D'AMENAGEMENT	12 500,00	1 100,92	5 000,00	0,00	5 000,00
		1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	608 686,24	608 686,24	701 722,65	0,00	701 722,65
Total : 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				666 186,24	657 096,92	776 722,65	0,00	776 722,65
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES								
		1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00	0,00			
		1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	17 083,48	62 474,28	0,00	404 609,20	404 609,20
		1322	REGIONS	0,00	0,00	0,00	81 050,00	81 050,00
		1323	DEPARTEMENTS	1 532,00	13 115,00	0,00	27 026,00	27 026,00
		13258	AUTRES REGROUPEMENTS	70 000,00	49 612,99	0,00	20 387,01	20 387,01
		13461	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	36 000,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00
Total : 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				124 615,48	161 202,27	0,00	533 072,21	533 072,21
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES								
		1641	EMPRUNTS EN EUROS	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00
		165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	800,00	350,00	0,00	0,00	0,00
Total : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES				2 500 800,00	2 500 350,00	0,00	0,00	0,00
Total : Recettes				4 724 478,80	4 114 020,40	4 937 506,43	533 072,21	5 470 578,64
Solde Investissement				0,00	3 106 698,78	-451 163,02	451 163,02	0,00

Questionnements posés :

- Résultat de fonctionnement attendu pour 2024 ? M.le Maire a répondu environ 650 000€
- Pour la cantine scolaire : la facturation à 1€ ou au Quotient familial sera-t-elle interrogée ? Une analyse est en cours qui pointe que 72% des familles seraient concernées par une augmentation dans le cas de l'instauration du QF. Quant au tarif à 1€ ce dispositif a fait l'objet d'un échange qui devra être travaillé en commission finances pour poser les attentes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de,

- **ADOPTER** le budget primitif 2024 comme présenté ci-dessus.

Et procède au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

Votants : 20	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 1
--------------	-----------	------------	----------------

FINANCES - MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT POUR L'OPERATION 'Réhabilitation énergétique et fonctionnelle du Complexe J.Clavier'

N°023-2024

Vu la délibération n°084-2022 du conseil municipal du 28 novembre 2022 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la commune.

Vu la délibération n°021-2022 du conseil municipal du 28 mars 2022 relative à la création d'une Autorisation de Programme-Crédits de Paiement pour l'opération relative au complexe J.Clavier.

Vu l'avis favorable de la commission Finances-Ressources Humaines du 11 mars 2024.

Considérant que plusieurs projets de la commune prévus dans son programme pluriannuel d'investissements nécessitent une gestion en AP/CP.

Considérant que l'un des principes budgétaires d'une collectivité repose sur l'annualité. Ainsi, une opération d'investissement qui se déroulerait sur plusieurs exercices doit être inscrite en totalité la première année, puis faire l'objet de reports, d'une année sur l'autre, des dépenses non réalisées.

Considérant que par dérogation à ce principe, l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales permet d'utiliser la procédure comptable des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP).

Considérant que dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57, la commune a voté la mise en place d'un règlement budgétaire et financier (R.B.F).

Considérant les dépenses effectuées sur cette opération en 2023, il vous est proposé de mettre à jour l'AP/CP qui englobe toutes les dépenses prévues sur la période 2022-2025.

Libellé	Montant total ttc	Crédits de Paiement 2022	Crédits de Paiement 2023	Crédits de Paiement 2024	Crédits de Paiement 2025
Réhabilitation énergétique et fonctionnelle du complexe JClavier	4 000 000.00€	137 381.10€	236 001.35€	3 505 800.00€	120 817.55 €

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de :

- **VALIDER** l'autorisation de programme et les crédits de paiements pour l'opération susmentionnée, tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISER** M. le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement inscrits dans la présente délibération conformément aux dispositions du RBF de la commune.

Et procède au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

FINANCES - MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME-CREDITS DE PAIEMENT POUR L'OPERATION EXTENSION DE LA MAIRIE.

N°024-2024

Vu la délibération n°084-2022 du conseil municipal du 28 novembre 2022 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la commune.

Vu la délibération n°086-2022 du 28 novembre 2022 relative à la création d'une Autorisation de Programme-Crédits de Paiement pour l'opération relative à l'extension de la mairie.

Vu l'avis favorable de la commission Finances-Ressources Humaines du 11 mars 2024.

Considérant que plusieurs projets de la commune prévus dans son programme pluriannuel d'investissements nécessitent une gestion en AP/CP.

Considérant que l'un des principes budgétaires d'une collectivité repose sur l'annualité. Ainsi, une opération d'investissement qui se déroulerait sur plusieurs exercices doit être inscrite en totalité la première année, puis faire l'objet de reports, d'une année sur l'autre, des dépenses non réalisées.

Considérant que par dérogation à ce principe, l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales permet d'utiliser la procédure comptable des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP).

Considérant que dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57, la commune a voté la mise en place d'un règlement budgétaire et financier (R.B.F).

Considérant les dépenses effectuées sur cette opération en 2023, il vous est proposé de mettre à jour l'AP/CP qui englobe toutes les dépenses prévues sur la période 2022-2024.

Libellé	Montant total ttc	Crédits de Paiement 2022	Crédits de Paiement 2023	Crédits de Paiement 2024
Extension de la mairie	770 000€	6 156.60€	51 963.10 €	711 880.30 €

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de :

- **VALIDER** l'autorisation de programme et les crédits de paiements pour l'opération susmentionnée, tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISER** M. le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement inscrits dans la présente délibération conformément aux dispositions du RBF de la commune.

Et procède au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

Votants : 20	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 1
--------------	-----------	------------	----------------

**FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A A.ROGER
POUR SON PROJET SPORTIF**

N°025-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art L.2121-29 et suivants.

Vu la Loi du 12 avril 2000 et de son décret d'application du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Vu la Loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique.

Vu la demande déposée le 20 janvier 2024 sur le site internet de la commune.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Ressources Humaines du 12 février 2024.

Considérant l'intérêt pédagogique et sportif de cette demande en lien avec une pratique historiquement ancrée sur le territoire.

Considérant la domiciliation de ce sportif sur Corsept.

Considérant le soutien précédemment réalisé auprès de ce sportif et du lien engagé auprès des CM2 de Corsept.

Considérant l'engagement du territoire au soutien sportif (Terres de Jeux 2024).

M. le Maire a proposé le renouvellement de ce soutien en appui sur l'avis de la commission en rappelant la nécessité pour Axel ROGER d'animer une séance pour les élèves de CM2 de chaque école afin de les sensibiliser et les initier à des pratiques sportives (explication sur ce sport, pratique...). Tout en effectuant un retour aux élus sur les résultats de ce match en Australie et de son vécu auprès des jeunes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de,

- **APPROUVER** la subvention exceptionnelle d'un montant de 450€ destinée aux frais supportés par A.Roger à l'occasion du championnat du monde 2024 en Australie d'ultimate avec la contrepartie identifiée ci-dessus.
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Et procède au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

Votants : 20	Pour : 18	Contre : 2	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

**FINANCES - CONVENTION DE MUTUALISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION
AVEC LA CCSE**

N°026-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art L.5211-4-2 et suivants.

Vu les délibérations concordantes, les communes de Corsept, Frossay, Paimboeuf, St-Brévin et St-Viaud conclues avec la CCSE pour engager une convention de mutualisation des systèmes d'information, du 1^{er} mars 2019 au 29 février 2024.

Vu qu'à l'issue de ces 5 années de mise en œuvre, un bilan de la mutualisation du SI a été présenté lors d'un copil le 15.01.2024.

Vu l'avis de la commission Finances-RH du 11 mars 2024.

Considérant qu'il est proposé de renouveler la convention de service commun S.I pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2028, sur les bases suivantes :

Périmètre :

- Gestion du parc informatique et téléphonique
- Mise en œuvre des conditions de sécurisation et de sauvegarde du SI pour les agents des communes et de la CCSE
- Gestion des liaisons (internet, fibres, box, etc.) entre les différents sites
- Gestion et suivi des applicatifs métiers (liens avec les prestataires, développements nouveaux)
- Gestion administrative et budgétaire de tous les contrats

Moyens humains :

Le service est actuellement doté de 8 ETP + 1 apprenti. Il est proposé de renforcer le service par 1 compétence complémentaire sur la partie réseau (1 ETP)

Clés de répartition :

Les communes sont facturées par le biais des attributions de compensation sur la base suivante :

- Dépenses d'investissement et de fonctionnement propres à chaque commune : au réel

- Dépenses mutualisées (serveurs, liaisons, sauvegarde, logiciels mutualisés, RH) : 50% à la charge de la CCSE et 50% à la charge des communes, au prorata de la population.

S'agissant d'un renouvellement de convention, à périmètre égal, les agents étant déjà tous communautaires, la fiche d'impact prévue à l'article L5211-4-2 du CGCT n'est pas nécessaire.

La refacturation se fait par le biais des attributions de compensation, sur la base d'un prévisionnel année n, corrigé de la différence entre le prévisionnel n-1 et le réel n-1.

Un échange s'est engagé qui a pointé :

- Les clefs de répartition à la population ne sont pas équitables et non approuvées sur le fond.
- Les moyens humains dédiés à la convention 'SI scolaire' devront être retirés du coût RH pour la convention générale.
- Une confusion est identifiée entre la mutualisation et un transfert de compétences.
- Le délai de 5 ans a été interrogé.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal décide de,

- **APPROUVER** la convention de mutualisation présentée en pièce jointe.
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Et procède au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

Votants : 20	Pour : 6	Contre : 2	Abstention : 12
--------------	----------	------------	-----------------

**FINANCES - CONVENTION DE MUTUALISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION
POUR LE SERVICE SCOLAIRE AVEC LA CCSE**

N°027-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art L.5211-4-2 et suivants.

Vu les délibérations concordantes, les communes de Corsept, Frossay, Paimboeuf, St-Brévin, St-Père et St-Viaud ont conclu avec la CCSE une convention de mutualisation des systèmes d'information pour le service scolaire, du 1^{er} mars 2019 au 29 février 2024.

Vu la commission Finances-Ressources Humaines du 11 mars 2024.

Considérant que la convention étant arrivée à échéance, il vous est proposé de la reconduire pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2028.

Le périmètre est le suivant :

- Investissement dans le parc matériel (serveurs, PC, VDI, bornes wifi, câblages)
- Maintenance du matériel
- Gestion de la relation avec les écoles pour la partie informatique

Moyens humains affectés :

- 1 DSI, ingénieur, pour 15%
- 1 technicien
- 1 assistant administratif, pour 15%

Financement du service :

- Les charges de personnel, en fonction des quotités de travail listées à l'article 3 de la présente convention et selon une répartition 50% à la charge de la CCSE et 50% pour les communes au prorata de la population DGF
- Les investissements et achats faits spécifiquement pour chaque commune, au réel.

La refacturation se fait par le biais des attributions de compensation, sur la base d'un prévisionnel année n, corrigé de la différence entre le prévisionnel n-1 et le réel n-1.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal décide de,

- **APPROUVER** la convention de mutualisation présentée en pièce jointe.
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Et procède au vote à main levée, qui s'établit comme suit,

Votants : 20	Pour : 5	Contre : 4	Abstention : 11
--------------	----------	------------	-----------------

INFORMATIONS DIVERSES

1. INFORMATION RELATIVE A L'ASSURANCE SANTE PROPOSEE PAR AXA

Une sollicitation de la société AXA avait donné lieu à une rencontre pour disposer d'informations sur leur proposition commerciale liée à la mise en place d'une mutuelle communale. Les éléments ont pu ainsi être adressés à l'ensemble du conseil municipal pour avis.

M.le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil sur la suite à donner. Il rappelle que cette démarche préexiste déjà dans des communes voisines. Elle vise à faire bénéficier aux habitants de prix compétitifs. Il s'agit d'un dispositif de solidarité non obligatoire qui améliore l'accès à la santé des habitants.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette proposition.

2. INFORMATION RELATIVE A L'ATELIER DU GREIX : la signature de l'acte de vente est fixée au 08 avril 2024.

QUESTIONS ORALES ET ECRITES

. **Questions écrites** : *pas de questions écrites*

. **Questions orales** : *pas de questions orales*

Le Secrétaire de séance,
Olivier MAES



Le Maire,
Hervé GENTES

